

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 20 décembre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

**Présents** : CARLES ERIC, CLARY JOSETTE, DELFAU JEROME, DEILHES Michèle , FAISANT MICHELLE, GARRIGUES JEAN MICHEL, GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE , TEULIERES MONIQUE, BOUZERAND FLORENCE, GISBERT BENOIT

**Représenté(s)** :

**Absent(s) excusé (s)** : MARTINEZ CLAUDE, MOURGUES SEBASTIEN, POUGET RACHEL, ROBERTIES SEBASTIEN, LABATUT BERNADETTE, RUAUX BEATRICE, SCHROEVEN RITA, TAMAGNONNE SERGE, , REGEASSE DOMINIQUE

**A été désigné(e) Secrétaire** : TEULIERES MONIQUE

### 1 Approbation à l'unanimité des présents des comptes rendus du 15 octobre 2017

#### 2 Délibérations

##### 2-1 Objet : Création emploi Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie et de la réorganisation des services suite à la création de la commune nouvelle de St Paul – Flaugnac, il convient de créer un emploi d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17,5 heure à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade.....

##### **⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

##### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

##### 2-2 Objet : Extension Delpon Magalie

Monsieur Le maire délégué présente le projet de raccordement cité en objet.

##### **⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot, sous réserve que l'extension soit réalisée en aérien.

Autorise Mr Le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

### **2-3 Objet : Extension Fabre**

Monsieur Le maire présente le projet de raccordement cité en objet ( dans le cadre u PUP de Merliannes, prolongement de la ligne électrique)

#### **⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,

Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année.

S'engage à participer à cette opération à hauteur de 1140€, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget au compte 20415.

Autorise Mr Le Maire à signer tous documents concernant cette opération.